GT HORS CLASSE du 23 mai 2018

Le SE-UNSA avait demandé à pouvoir travailler les nouvelles dispositions de barème pour la hors-classe en commission, avant la CAPD. L' IA-Dasen a accepté (un peu tard). Nous aurions préféré travailler avant que les IEN émettent un avis sur les dossiers des collègues.

Pour rappel : l'ancien barème n'existe plus. Le parcours de carrière avec des fonctions particulières sera pris en compte pour la classe exceptionnelle.

L'IA-Dasen rappelle que les nouvelles dispositions instituent un RV de carrière donnant l'avis de l'IEN au 9ème échelon avec 2 ans d'ancienneté.

Malgré tout, les collègues actuellement au-delà de cette ancienneté (9ème échelon +2 ans jusqu'au 11ème échelon) doivent aussi avoir un avis de l'IEN. Ces collègues ont pu prendre connaissance de cet avis sur leur iprof.

- Avis possibles de l'IEN : « à consolider » « Satisfaisant » « Très satisfaisant »
- L'IA-Dasen sur la base de cet avis va émettre une appréciation à 4 niveaux : « à consolider » « Satisfaisant » « Très satisfaisant » « Excellent »

Cette année est une année transitoire, les RV de carrière de cette année n'entrant en jeu que l'an prochain. L'ensemble des enseignants avec le PPCR a vocation au passage sur 2 grades, plus ou moins rapidement avant le départ en retraite.

L'IA-Dasen souhaite rester dans l'esprit de la circulaire. Il souhaite que l'avis de IEN n'entraine pas mécaniquement une sur-représentation de la valeur professionnelle au détriment de l'AGS.

Le nombre de promotions possibles est encore inconnu. La date de la CAPD Hors Classe est prévue le 31 mai.

AVIS et Questionnement du SE-UNSA :

Nous avons eu de nombreux retours de collègues qui ont eu un avis satisfaisant avec un parcours de carrière plus qu'honnête au service de l'administration, avec une note très bonne, pour certains des années de faisant fonction de directeur, CPC, Maitre d'accueil, … Ces collègues ne se sentent pas reconnus dans leur valeur professionnelle et nous ont témoigné leur amertume.

Le SE-UNSA indique que le passage à la Hors-Classe ne doit pas être calqué sur la classe exceptionnelle. Ce n'est pas la même optique de carrière. L'important pour les collègues c'est d'accrocher ce grade Hors-Classe, pour nous, le plus tôt possible pour pouvoir gravir les échelons. La classe exceptionnelle est un plus, la hors-classe est devenue un prolongement

de la classe normale, en quelque sorte. Les collègues actuellement au 11ème doivent pouvoir passer en priorité, l'ancienneté générale de service doit être prépondérante dans le barème.

A barème égal, le départage se fera d'abord à l'ancienneté dans le grade (classe normale des PE) puis dans l'échelon.

Nous ne souhaitons pas qu'il y ait des contingents pour les avis (comme pour la classe exceptionnelle), d'ailleurs ce n'est pas prévu dans la circulaire ministérielle. Il semblerait que l'inspecteur d'académie se soit donné une jauge maximum d'avis très satisfaisants.

Le SE-UNSA s'est fortement positionné contre. Les échanges avec l'IA-Dasen et l'IEN Adjoint ont été très francs et nourris. Nous sommes d'accord sur les objectifs mais nous considérons différemment l'importance des avis. Pour le SE-UNSA, les avis « satisfaisants » ne permettront pas de faire passer suffisamment de collègues à la hors-classe, et laisseront de côté pour plusieurs années, des collègues déjà au 11ème échelon.

L'appréciation donnée cette année sera définitive et figée. Il n'y aura plus de réajustement possible. C'est pourquoi le SE-UNSA considère que l'enjeu est fort : dès maintenant tout se joue. Les collègues risquent d'être démotivés, sans possibilité de voir leur valeur professionnelle évoluer. Le ministère a prévu un bilan de cette première étape, et nous lui ferons remonter nos témoignages.

Les échanges ont beaucoup porté sur « comment assurer aux retraitables » la garantie de passer à la hors-classe. Que prendre en compte et comment techniquement le prendre en compte ? le dépôt du dossier de départ en retraite ? la date d'ouverture des droits ?

Les questions du SE-UNSA portaient sur :

- Certains collègues n'ont pas été inspectés depuis longtemps (plus de 5 ans), ils avaient une note ancienne, un correctif de note était mis en place auparavant. Les Ien ont-ils tenu compte de cette donnée ? Ce n'est pas une donnée essentiellement regardée.
- Y'a-t-il eu harmonisation entre circonscription ? pas forcément de réponse.
- Y'a -t-il des contingents d'avis ? non, mais à priori environ 30% d'avis très satisfaisants.
- Les collègues ayant fait fonction pour rendre service à l'administration, ne voient pas ces années indiquées sur la fiche de synthèse. Ils se sentent lésés. L'IA regardera au cas par cas.
- Comment seront transformés les avis des IEN, puisque l'IA-Dasen a 4 niveaux d'appréciation à donner ? L'IA indique qu'il se donne des marges de manœuvre. Il n'y aura pas d'automaticité.
- Il faudra respecter la représentation genrée des personnels : 82% Femmes, 18% Hommes (pour notre département) : si le projet a priori n'est pas conforme à cela, que faire ? la question n'est pas tranchée.
- Les collègues qui ont déjà déposé un dossier de mise en retraite pour septembre, seront quand même dans le tableau d'avancement. Pour le SE-UNSA, c'est une avancée. Nous étions intervenus depuis des années pour que cela soit mis en place.

Ces collègues pourront donc choisir de ne pas partir en retraite et de faire un an. Attention, ils auront perdu leur poste. Rappel : il faut 6 mois effectifs en hors classe pour que l'échelon soit pris en compte dans le calcul de la pension.

- Le SE-UNSA a fait part des situations problématiques suite aux remontées des collègues par le formulaire envoyé ce week-end. Merci d'avoir participé à notre meilleure connaissance de votre situation.
- Nous conseillons en cas de difficulté (teneur de l'avis surprenante) de contacter votre IEN pour en discuter.
- Les avis des IEN ne changeront sans doute pas d'ici la CAPD, mais l'IA Dasen doit mettre son appréciation et il nous assure vouloir être le plus juste possible en regardant précisément les situations.
- L'an passé 115 collègues avaient été promus. Nous espérons avoir encore ce quota. 867 collègues sont promouvables.

Nous mettons ci-dessous le tableau des points **après** appréciation du Dasen. Celle-ci devrait être visible sur iprof.

240 points	EX au 11éch 5 ans +			
230 points	EX au 11éch 4 ans			
220 points	EX au 11éch 3 ans	TS au 11éch 5 ans +		
210 points	EX au 11éch 2 ans	TS au 11éch 4 ans		
200 points	EX au 11éch 1 an	TS au 11éch 3 ans	S au 11éch 5 ans+	
190 points	EX au 11éch 0 an	TS au 11éch 2 ans	S au 11éch 4 ans	
180 points	TS au 11éch 1 an	S au 11éch 3 ans	AC 11éch 5 ans+	
170 points	EX au 10éch 3 ans	TS au 11éch 0 an	S au 11éch 2 ans	AC 11éch 4 ans
160 points	EX au 10éch 2 ans	S au 11éch 1 an	AC 11éch 3 ans	
150 points	EX au 10éch 1 an	TS au 10éch 3 ans	S au 11éch 0 an	AC 11éch 2 ans
140 points	EX au 10éch 0 an	TS au 10éch 2 ans	AC 11éch 1 an	
130 points	EX au 9éch 3 ans	TS au 10éch 1 an	S au 10éch 3 ans	AC 11éch 0 an
120 points	EX au 9éch 2 ans	TS au 10éch 0 an	S au 10éch 2 ans	
110 points	TS au 9éch 3 ans	S au 10éch 1 an	AC au 10éch 3 ans	
100 points	TS au 9éch 2 ans	S au 10éch 0 an	AC au 10éch 2 ans	
90 points	S au 9éch 3 ans	AC au 10éch 1 an		
80 points	S au 9éch 2 ans	AC au 10éch 0 an		
70 points	AC au 9éch 3 ans			
60 ponts	AC au 9éch 2 ans			

Suivi syndical de votre dossier par le SE-UNSA :

Formulaire en ligne :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfwATJjFGA0ARGTuybsIuy0Ru1GbD3FZfrCraXCYS5LPx0QDw/viewform

51@se-unsa.org